



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32449

Texte de la question

Mme Fabienne Labrette-Ménager demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui préciser s'il entend maintenir l'enseignement des sciences de la vie et de la terre au titre des disciplines obligatoires dans les enseignements fondamentaux en classe de seconde. En effet, il semblerait que dans le cadre d'une réforme de la classe de seconde, les SVT soient retirées des disciplines obligatoires, ce qui, compte tenu de l'intérêt majeur de cette discipline, qui permet entre autres d'ouvrir l'esprit des lycéens sur la notion d'environnement, de développement durable..., serait regrettable, alors que le Gouvernement s'apprête à faire adopter le projet de loi sur le Grenelle de l'environnement. En outre, les connaissances scientifiques ou biologiques acquises par les élèves grâce aux cours de SVT, contribuent à leur sensibilisation sur un certain nombre de thèmes d'actualité, renforçant leur culture générale.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Labrette-Ménager](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32449

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8729

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475